



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 20
Date de convocation : 19 février 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 février 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN, MM. BRUEY, DAUBA, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme GARRIDO).

Étaient excusés : Mmes CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (donne procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (donne procuration à Mme REBECHE), Mmes DEGOS (donne procuration à M. LAMOTHE), GARRIDO (donne procuration à M. DUBOS).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°6

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Compte Financier Unique de l'Exercice 2024 - budget annexe régie des fêtes et animations

Au terme de l'exercice 2024, la commune avait fait le choix, comme quelques communes des LANDES, de passer au « CFU », compte financier unique, en lieu et place du Compte administratif et du Compte de Gestion.

Aussi, après avoir consulté et pointé les éléments de la DGFIP, pour l'exercice 2024, du budget Annexe Régie des Fêtes et Animations, et conformes en tous points aux éléments de la comptabilité de la commune, les résultats au terme de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement Réalisées :	80 742.05 €
Recettes de Fonctionnement Réalisées :	72 293.00 €
Résultat antérieur (fin 2023) :	21 546.35 €
Excédent disponible fin 2024 :	13 097.30 €

Il est proposé à notre assemblée, M. le Maire se retirant au moment du vote :

D'adopter les résultats de l'exercice 2024, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité avec 4 abstentions

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



ADOPTE les résultats de l'exercice 2024, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

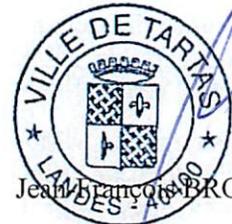
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,



Aude PANTOUCHE-SEBBAN

Le Maire,



Jean-Jacques BROQUÈRES